

# Double sens

**Sinistre, un mot bien connu des assurances... Pourtant il a une longue histoire, qui date de bien avant la création des compagnies d'assurance.**

Il faut remonter à plus de cent ans avant notre ère, car sinistre vient du latin *sinister*: un adjectif qui signifie «qui est à gauche». Ce mot latin signifiait également «maladroit, de travers», puisque les droitiers ne sont pas habiles de leur main gauche.

*Sinister* s'est enrichi d'autres significations. En effet, dans l'Antiquité la gauche et la droite avaient une importance dans l'interprétation des présages, ces signes par lesquels on pensait pouvoir juger de l'avenir.

Il est amusant de constater que pour les Romains, la gauche était le côté favorable et de bon augure; tandis que pour les Grecs, un vol d'oiseaux à gauche n'annonçait rien de bon. Pourtant, le sens grec a fini par l'emporter chez les Romains et la plupart du temps *sinister* a signifié «malheureux, fâcheux, défavorable» ou «qui fait craindre quelque malheur».

Le français moderne a préféré utiliser l'adjectif *gauche* pour parler de ce qui est à l'opposé de la droite. L'adjectif *sinistre* a gardé les autres significations de *sinister* et le dictionnaire Petit Larousse le définit ainsi:

1. De mauvais augure; qui présage le malheur. *Bruit sinistre.*
2. Qui inspire de la crainte; inquiétant. *Regard sinistre.*
3. Triste et ennuyeux. *Réunion, appartement sinistre.*

---

«Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot «sinistre» désigne deux choses»

---

Le nom masculin *sinistre* découle de l'adjectif; voilà comment le dictionnaire *Trésor de la langue française* le définit:

1. Catastrophe naturelle qui engendre des dégâts importants.
2. Tout autre type de catastrophe.
3. DR., ASSUR. Dommages ou pertes qui surviennent à un assuré par suite d'incendie, inondation, naufrage, accident, etc.

On constate donc que le nom *sinistre* désigne deux choses: à la fois l'événement et les dommages causés par l'événement. L'utilisation du mot *sinistre* pour désigner les dommages date

du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où les premières compagnies d'assurance ont vu le jour pour assurer les risques d'incendie. En Suisse, les premiers établissements d'assurance incendie ou mobilière ont été créés au XIX<sup>e</sup> siècle. En particulier, la Mobilière a été fondée à Berne en février 1826.

---

«Le croquis de sinistre décrit l'événement plus que le dommage»

---

Dans les documents des assurances, *sinistre* désigne tantôt l'événement et tantôt les dommages. Le «croquis de sinistre» décrit l'événement plus que le dommage. La «déclaration de sinistre» peut demander la date et le lieu du sinistre: c'est donc la date et le lieu de l'événement catastrophique. Mais si la déclaration demande une estimation du «montant du sinistre», c'est qu'elle parle des dommages et de leur coût. ■ sp

## Les croquis de la Mobilière



**Les croquis de la Mobilière – ou comment représenter un événement a priori déplaisant de manière ludique et originale.**

L'idée de la fameuse campagne publicitaire de la Mobilière vient des clients et clientes. Les déclarations de sinistre telles que «mon fils a heurté un vase et s'est cassé» ou des croquis de sinistre avec leurs commentaires sont une source inépuisable de sujets pour la campagne de la Mobilière. Les croquis de sinistre existent depuis plus de 10 ans et sont présentés sur des affiches et des annonces, sur des cartes postales et en film.



L'auteure de cet article, Sylvie Poza, s'est spécialisée dans les formations à la communication écrite. Elle donne à la Mobilière un cours sur la rédaction orientée clients. Licenciée ès lettres et formatrice d'adultes FSEA, elle a créé «Alchimie du Verbe» en 2004.

### Note

pour consulter le Trésor de la langue française en ligne: <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>